

CONDITIONS ET VALEURS APPLIQUEES AUX OPERATIONS BANCAIRES

NATURE DE L'OPERATION	TARIFS HT	DATE VALEUR
CONDITIONS DES OPERATIONS SUR LE MARCHÉ		
Certificat de dépôts (entre 10 jours et 2 ans)	TMM - 1	-
Commission sur Billets de Trésorerie	5% l'an	-
CONDITIONS CREDITRICES		
Bon de caisse, comptes à terme et CEV		-
En dinars (Montant <10000 DT)		-
3 mois > durée < 12mois	TMM - 1	-
12mois > durée <24 mois	TMM-0,75	-
Durée >24 mois	TMM-0,5	-
En devises		-
< 2 ans	TMD - 0,5	-
Compte Spécial Epargne KINZ	TRE	-
CONDITIONS DEBITRICES		
Crédits à la consommation		
Expresso	TMM + 5 ^(*)	-
Crédit Auto (Avec transcription de privilège)	TMM + 5 ^(*)	-
Autres crédits à court terme		
Découvert ponctuel	TMM + 5,5 ^(*)	-
Crédits à l'habitat		
Crédit Immobilier (jusqu'à 15 ans)	TMM + 3,25 ^(*)	-
Crédit MAHLY / 120 -180 mois – Taux Fixe	TMM +3,25 ^(*)	-
Crédit MAHLY / 181 – 240 mois – Taux Fixe	TMM + 3,5 ^(*)	-
Crédit MAHLY / 241 – 300 mois – Taux Fixe	TMM + 3,75 ^(*)	-
Crédit DARI - Taux Fixe si durée > 15 ans	TMM + 3 ^(*)	-
Crédit « Travaux et Aménagement »	TMM + 4,75 ^(*)	-
Crédit premier logement <15 ans	TMM+3,25 ^(*)	-
Crédit premier logement >15 ans- Taux Fixe	TMM+3 ^(*)	-
Autres crédits à moyen et long terme		
Leasing		
Mobilier	-	-
Immobilier	-	-
Financement en devises		
	EURIBOR /	-
	LIBOR US + 4.5	-
OPERATIONS BANCAIRES		
1- Effets à l'encaissement	4 DT	Crédit : Date opération + 1
2- Effets escomptés	4 DT	Débit : Date opération - 1
3- Autres opérations sur effets		-
3-1 Règlement d'effets et obligations **	4 DT	-
3-2 Remise d'effets au protêt	15 DT	-
4- Frais de tenue de compte		-
4-1 compte chèque	16 DT / trim.	-
4-2 compte courant	30 DT/ trim.	-
4-3 compte d'épargne KINZ sur livret ou sur carte	2,5 DT/ trim.	-
5- Encaissement de chèque		
5-1 chèques tirés sur la Tunisie	0,700 DT	Date d'encaissement + 1
5-2 chèques tirés sur l'étranger	50 DT	
6- Chèques certifiés		
6-1 Chèque certifié (même agence)	10 DT	Date Opération - 1
6-2 Chèque certifié (autre agence)	10 DT	
7- Récupération des frais sur chèques impayé (CNP)	100 DT	-
8- Cartes électroniques		-
8-1 Cartes Nationales		-
Carte VISA Electron	31 DT	-
Carte Mastercard	65 DT	-
Carte Oxygène	56 DT	-
Carte Business	100 DT	-
8-2 Cartes Internationales		-
Carte MasterCard	73 DT	-
Carte Business	125 DT	-
9- Virements émis		-
9-1 sur la Tunisie ***	3 DT	Date opération - 1
9-2 sur l'étranger****	50 DT + 2‰ Max 250 DT	Date d'exécution - 1
10- Virements reçus		
10-1 sur la Tunisie	2 DT	Date d'opération + 1
10-2 sur l'étranger****	35 DT + 2‰ Max 250 DT	Date d'exécution + 1
11- Commissions sur règlement de succession		-
11-1 par héritier résident et capable	1% max 100 DT	-
11-2 par héritier non résident ou incapable	2% max 200 DT	-
12- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté < 10 ans)	30 DT + 0,5 DT / feuillet	-
13- Frais / Edition Extrait de Compte en Agence	gratuit	-
14- Commission / Compte débiteur	Min 2, 5DT - Max 6 DT/mois	-

TARIFS STANDARD EN VIGUEUR - AOUT 2019
DELAI DES OPERATIONS BANCAIRES

PRODUITS ET SERVICES	DELAI (*)
OPERATIONS COURANTES	
Délivrance d'un chéquier	5 jours
Délivrance d'une carte bancaire	8 jours
Délivrance d'une main levée sur domiciliation	6 jours
Délivrance d'une main levée sur garantie réelle	15 jours
Traitement des successions	8 jours
Virement simple en Dinars	Même jour
CREDITS	
Crédit d'investissement et nouveaux crédits de	20 jours
Renouvellement de crédit de gestion	10 jours
Crédit à la consommation	5 jours
Crédit immobilier	20 jours

(*) Délai en jours ouvrés

N.B. :

- TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent
- TE : Taux Emprunteur (Taux de refinancement de la banque)
- TMD : Taux prévalant sur le marché devise
- TRE : Taux de Rendement de l'Epargne

 (*) **Plafonné au Taux Excessif Global en vigueur** – Un lissage automatique et systématique de taux est effectué par rapport aux seuils des taux d'intérêt excessifs en vigueur

(**) Commission perçue sur le règlement des échéances mensuelles des crédits non matérialisés par des effets. La commission passe à 10 DT si l'échéance est trimestrielle et à 20 DT si l'échéance est semestrielle.

(***) : Virements émis interbancaires

(****) : Opérations commerciales